

**DEPARTEMENT DE L'EURE**  
**Arrondissement de BERNAY**  
**Canton de Brionne**  
**COMMUNE**  
**DE**  
**BERTHOUVILLE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE BERTHOUVILLE**

Date de convocation **L'AN DEUX MIL QUINZE, le trois juillet à vingt heures trente.**  
25/06/2015 Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie **en séance ordinaire** sous la présidence de Madame LECLERC Marie-Françoise, Maire.

Date d'affichage  
16/07/2015 **Etaient présents:** MM. LECLERC Marie-Françoise, DESCHAMPS Didier MORIN Olivier, CEDEYN Jean-Claude, LE HALPERT Patrick, AUBERT Serge, GRIETENS Agnès, ALLAIN Dimitri, DESCHAMPS Patrick.

Nombre de Conseillers  
En exercices **11**

Présents 9 **Absents excusés :** Madame CAPELLE Christiane, Monsieur LEGRIX Davy donne pouvoir à Madame LECLERC Marie-Françoise.

Votants 10 Formant la majorité des membres en exercice et pouvant valablement délibérer.  
Monsieur MORIN Olivier a été élu secrétaire.

**Objet : LISTE DES DÉPENSES A IMPUTER SUR LE COMPTE 6232 FÊTES ET CÉRÉMONIES**

Madame Le Maire explique au Conseil Municipal que Madame le Receveur Municipal a fait parvenir un courrier en date du 7 mai 2015, demandant de détailler dans le cadre d'une délibération, les secteurs de dépenses imputées sur le compte 6232 Fêtes et cérémonies.

Elle précise que le budget 2015, prévoit une somme de 300.00 € sur ce poste et invite l'assemblée à préciser les différents groupes de dépenses qui seront imputées sur le compte 6232.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité, que seront imputées sur le compte 6232 fêtes et cérémonies les dépenses suivantes :

- Les dépenses liées aux festivités de l'école de la commune (noël, fête des mères, spectacles ...).
- Les dépenses liées aux diverses cérémonies communales publiques (fleurs, apéritifs, mariages, inhumation, vœux, fêtes de la commune, cérémonies à caractère officiel comme le 8 mai, le 18 juin, le 11 novembre,...)
- Les dépenses liées aux échanges internationaux.
- Autres dépenses liées aux cérémonies à caractère public général.

Pour copie conforme

Le Maire

Marie-Françoise LECLERC

Acte rendu exécutoire après :

- Réception en Préfecture le :
  - Notification ou publication le :
- Le Maire

**DEPARTEMENT DE L'EURE**  
**Arrondissement de BERNAY**  
**Canton de Brionne**  
**COMMUNE**  
**DE**  
**BERTHOUVILLE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE BERTHOUVILLE**

Date de convocation **L'AN DEUX MIL QUINZE, le trois juillet à vingt heures trente.**  
25/06/2015 Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie **en séance ordinaire** sous la présidence de Madame LECLERC Marie-Françoise, Maire.

Date d'affichage  
16/07/2015 **Etaient présents:** MM. LECLERC Marie-Françoise, DESCHAMPS Didier MORIN Olivier, CEDEYN Jean-Claude, LE HALPERT Patrick, AUBERT Serge, GRIETENS Agnès, ALLAIN Dimitri, DESCHAMPS Patrick.

Nombre de Conseillers  
En exercices **11**

Présents 9 **Absents excusés :** Madame CAPELLE Christiane, Monsieur LEGRIX Davy donne pouvoir à Madame LECLERC Marie-Françoise.

Votants 10 Formant la majorité des membres en exercice et pouvant valablement délibérer.  
Monsieur MORIN Olivier a été élu secrétaire.

**Objet : MISSION D'AIDE AU CLASSEMENT DES ARCHIVES DE LA MAIRIE DE BERTHOUVILLE PAR UN ARCHIVISTE ITINÉRANT DU CENTRE DE GESTION**

Madame Le Maire explique au Conseil Municipal que la commune peut disposer d'une aide au classement des archives de la mairie, suite à la visite d'état des lieux et diagnostic.

Madame le Maire présente un devis n° 2015-12, d'un montant 3 744.00 €, de Mission d'aide au classement des archives de la mairie de Berthouville, par un archiviste itinérant du Centre de Gestion. Devis établi en application de la délibération 2015/08 du Conseil d'Administration du Centre de Gestion en date du 29 janvier 2015.

- Le Conseil municipal après avoir délibéré, le vote ayant donné les résultats suivants :

Pour : 7, abstentions : 3, accepte le devis n° 2015-12 d'un montant 3 744.00 €, de Mission d'aide au classement des archives de la mairie de Berthouville, par un archiviste itinérant du Centre de Gestion.

Pour copie conforme

Le Maire

Marie-Françoise LECLERC

Acte rendu exécutoire après :

- Réception en Préfecture le :
  - Notification ou publication le :
- Le Maire

**DEPARTEMENT DE L'EURE**  
**Arrondissement de BERNAY**  
**Canton de Brionne**  
**COMMUNE**  
**DE**  
**BERTHOUVILLE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE BERTHOUVILLE**

Date de convocation 25/06/2015 **L'AN DEUX MIL QUINZE, le trois juillet à vingt heures trente.**  
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie **en séance ordinaire** sous la présidence de Madame LECLERC Marie-Françoise, Maire.

Date d'affichage 16/07/2015 **Etaient présents:** MM. LECLERC Marie-Françoise, DESCHAMPS Didier MORIN Olivier, CEDEYN Jean-Claude, LE HALPERT Patrick, AUBERT Serge, GRIETENS Agnès, ALLAIN Dimitri, DESCHAMPS Patrick.

Nombre de Conseillers  
En exercices **11**

Présents 9 **Absents excusés :** Madame CAPELLE Christiane, Monsieur LEGRIX Davy donne pouvoir à Madame LECLERC Marie-Françoise.

Votants 10 Formant la majorité des membres en exercice et pouvant valablement délibérer.  
Monsieur MORIN Olivier a été élu secrétaire.

**Objet : SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE MISSIONS TEMPORAIRES DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'EURE POUR LA MISE A DISPOSITION D'AGENT.**

Madame Le Maire expose au conseil Municipal que l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant disposition statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale prévoit que les Centres de Gestion peuvent recruter des agents en vue de les affecter à des missions temporaires ou d'assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles ou encore de pourvoir à la vacance temporaire d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu.

Ces agents peuvent être mis à la disposition des collectivités affiliées et non affiliées à titre onéreux, conformément à l'article 22 (alinéa 6 de la loi n° 84-53) et par convention.

En outre la loi n° 2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la Fonction Publique, désigne les Centres de Gestion comme les principaux interlocuteurs des collectivités et établissement pour la mise à disposition de personnel intérimaire.

Pour assurer la continuité du service, Madame le Maire propose d'adhérer au service des missions temporaires du CDG27, et elle présente la convention type à partir de laquelle les demandes de mises à disposition de personnel à titre onéreux pourront être adressées au Cdg27.

**Décide**

Sur quoi statuant,

Le Conseil municipal après avoir délibéré, donne un avis FAVORABLE à l'unanimité, de principe pour recours au service de remplacement proposé par le Cdg27,

APPROUVE, le projet de convention afférent, tel que présenté par Madame le Maire et éventuellement, toute nouvelle convention émanant du CDG27,

AUTORISE, Madame le Maire à signer cette convention avec Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure,

DIT, que les dépenses nécessaires, liées à ces mises à dispositions de personnel par le Cdg27, seront autorisées après avoir été prévues au Budget.

Pour copie conforme

Le Maire

Marie-Françoise LECLERC

Acte rendu exécutoire après :

- Réception en Préfecture le :
  - Notification ou publication le :
- Le Maire

**DEPARTEMENT DE L'EURE**  
**Arrondissement de BERNAY**  
**Canton de Brionne**  
**COMMUNE**  
**DE**  
**BERTHOUVILLE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE BERTHOUVILLE**

Date de convocation 25/06/2015 **L'AN DEUX MIL QUINZE, le trois juillet à vingt heures trente.**  
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie **en séance ordinaire** sous la présidence de Madame LECLERC Marie-Françoise, Maire.

Date d'affichage 16/07/2015 **Etaient présents:** MM. LECLERC Marie-Françoise, DESCHAMPS Didier MORIN Olivier, CEDEYN Jean-Claude, LE HALPERT Patrick, AUBERT Serge, GRIETENS Agnès, ALLAIN Dimitri, DESCHAMPS Patrick.

Nombre de Conseillers  
En exercices **11**

Présents 9 **Absents excusés :** Madame CAPELLE Christiane, Monsieur LEGRIX Davy donne pouvoir à Madame LECLERC Marie-Françoise.

Votants 10 Formant la majorité des membres en exercice et pouvant valablement délibérer.  
Monsieur MORIN Olivier a été élu secrétaire.

**Objet : DELIBERATION DE PRINCIPE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS DE REMPLACEMENT Article 3-1 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.**

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que les dispositions de l'article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale prévoit la possibilité de recruter des agents contractuels pour assurer le remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels autorisés à exercer leur fonction à temps partiel ou indisponible en raison d'un congé annuel d'un congé de maladie, de grave ou de longue maladie, d'un congés de longue durée, d'un congé de maternité ou pour adoption, d'un congé parental ou d'un congé de présence parentale, d'un congé de solidarité familiale ou de l'accomplissement du service civil national, du rappel ou du maintien sous les drapeaux ou de leur participation à des activités dans le cadre des réserves opérationnelle de sécurité civile ou sanitaire ou en raison de tout autre congé régulièrement octroyé en application des disposition réglementaires applicables aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Elle expose que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents non titulaires indisponibles

Ces contrats peuvent prendre effet avant le départ de l'agent à remplacer.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité

**Article 1**

D'autoriser Madame le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuel momentanément indisponibles.

Elle sera chargée de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

## **Article 2**

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012.

Pour copie conforme

Le Maire

Marie-Françoise LECLERC

Acte rendu exécutoire après :

- Réception en Préfecture le :
  - Notification ou publication le :
- Le Maire

**DEPARTEMENT DE L'EURE**  
**Arrondissement de BERNAY**  
**Canton de Brionne**  
**COMMUNE**  
**DE**  
**BERTHOUVILLE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE BERTHOUVILLE**

Date de convocation **L'AN DEUX MIL QUINZE, le trois juillet à vingt heures trente.**  
25/06/2015 Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie **en séance ordinaire** sous la présidence de Madame LECLERC Marie-Françoise, Maire.

Date d'affichage  
16/07/2015 **Etaient présents:** MM. LECLERC Marie-Françoise, DESCHAMPS Didier MORIN Olivier, CEDEYN Jean-Claude, LE HALPERT Patrick, AUBERT Serge, GRIETENS Agnès, ALLAIN Dimitri, DESCHAMPS Patrick.

Nombre de Conseillers  
En exercices **11**

Présents 9 **Absents excusés :** Madame CAPELLE Christiane, Monsieur LEGRIX Davy donne pouvoir à Madame LECLERC Marie-Françoise.

Votants 10 Formant la majorité des membres en exercice et pouvant valablement délibérer.  
Monsieur MORIN Olivier a été élu secrétaire.

**Objet : DELIBERATION TRAVAUX DE PEINTURE REFECTION PIGNON EST DE LA MAIRIE.**

Madame le Maire présente un devis de l'Entreprise PETREL Didier, 27800 SAINT CYR DE SALERNE, pour des travaux de peinture :

- Réfection pignon Est de la mairie, devis estimatif 1525 du 06/06/2015, d'un montant de 2 097.25 € HT soit 2 516.70 € TTC.
- Le Conseil municipal après avoir délibéré accepte à l'unanimité le devis estimatif 1525 du 06/06/2015, d'un montant de 2 097.25 € HT soit 2 516.70 € TTC de l'Entreprise PETREL Didier 27800 SAINT CYR DE SALERNE

Pour copie conforme

Le Maire

Marie-Françoise LECLERC

Acte rendu exécutoire après :

- Réception en Préfecture le :
  - Notification ou publication le :
- Le Maire

**DEPARTEMENT DE L'EURE**  
**Arrondissement de BERNAY**  
**Canton de Brionne**  
**COMMUNE**  
**DE**  
**BERTHOUVILLE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE BERTHOUVILLE**

Date de convocation **L'AN DEUX MIL QUINZE, le trois juillet à vingt heures trente.**  
25/06/2015 Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie **en séance ordinaire** sous la présidence de Madame LECLERC Marie-Françoise, Maire.

Date d'affichage  
16/07/2015 **Etaient présents:** MM. LECLERC Marie-Françoise, DESCHAMPS Didier MORIN Olivier, CEDEYN Jean-Claude, LE HALPERT Patrick, AUBERT Serge, GRIETENS Agnès, ALLAIN Dimitri, DESCHAMPS Patrick.

Nombre de Conseillers  
En exercices **11**

Présents 9 **Absents excusés :** Madame CAPELLE Christiane, Monsieur LEGRIX Davy donne pouvoir à Madame LECLERC Marie-Françoise.

Votants 10 Formant la majorité des membres en exercice et pouvant valablement délibérer.  
Monsieur MORIN Olivier a été élu secrétaire.

**Objet : DELIBERATION TRAVAUX DE PEINTURE REFECTION FACADE NORD DE LA MAIRIE ET MONUMENT AUX MORTS.**

Madame le Maire présente des devis de l'Entreprise PETREL Didier, 27800 SAINT CYR DE SALERNE, pour des travaux de peinture :

- Réfection façade Nord de la mairie, devis estimatif 1524 du 01/06/2015, d'un montant de 3 578.34 € HT soit 4 294.01 € TTC.
- Réfection Monument aux Morts, devis estimatif 1428 du 06/06/2015, d'un montant de 643.25 € HT.
- Le Conseil municipal après avoir délibéré, le vote ayant donné les résultats suivants :  
Pour : 9, abstention : 1, accepte les devis de l'Entreprise PETREL Didier, 27800 SAINT CYR DE SALERNE
- Réfection façade Nord de la mairie, devis estimatif 1524 du 01/06/2015, d'un montant de 3 578.34 € HT soit 4 294.01 € TTC.
- Réfection Monument aux Morts, devis estimatif 1428 du 06/06/2015, d'un montant de 643.25 € HT.

Pour copie conforme

Le Maire

Marie-Françoise LECLERC

Acte rendu exécutoire après :

- Réception en Préfecture le :
  - Notification ou publication le :
- Le Maire



**Objet : DELIBERATION TRAVAUX DE PEINTURE REFECTION FACADE NORD PIGNON EST DE LA MAIRIE ET MONUMENT AUX MORTS.**

Madame le Maire présente un devis de l'Entreprise PETREL Didier, 27800 SAINT CYR DE SALERNE, pour des travaux de peinture :

- Réfection pignon Est de la mairie, devis estimatif 1525 du 06/06/2015, d'un montant de 2 097.25 € HT soit 2 516.70 € TTC.
- Le Conseil municipal après avoir délibéré accepte à l'unanimité le devis estimatif 1525 du 06/06/2015, d'un montant de 2 097.25 € HT soit 2 516.70 € TTC de l'Entreprise PETREL Didier 27800 SAINT CYR DE SALERNE

**DEPARTEMENT DE L'EURE**  
**Arrondissement de BERNAY**  
**Canton de Brionne**  
**COMMUNE**  
**DE**  
**BERTHOUVILLE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE BERTHOUVILLE**

*Date de convocation*    **L'AN DEUX MIL QUINZE, le trois juillet à vingt heures trente.**  
25/06/2015            *Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame LECLERC Marie-Françoise, Maire.*

*Date d'affichage*  
16/07/2015            **Etaient présents:** MM. LECLERC Marie-Françoise, DESCHAMPS Didier MORIN Olivier, CEDEYN Jean-Claude, LE HALPERT Patrick, AUBERT Serge, GRIETENS Agnès, ALLAIN Dimitri, DESCHAMPS Patrick.

*Nombre de Conseillers*  
*En exercices*    **11**

*Présents*            9            **Absents excusés :** Madame CAPELLE Christiane, Monsieur LEGRIX Davy donne pouvoir à Madame LECLERC Marie-Françoise.

*Votants*            10            *Formant la majorité des membres en exercice et pouvant valablement délibérer.*  
*Monsieur MORIN Olivier a été élu secrétaire.*

**Objet : MISSION D'AIDE AU CLASSEMENT DES ARCHIVES DE LA MAIRIE DE BERTHOUVILLE PAR UN ARCHIVISTE ITINÉRANT DU CENTRE DE GESTION**  
*Madame Le Maire explique au Conseil Municipal que la commune peut disposer d'une aide au classement des archives de la mairie.*

*Madame le Maire présente un devis n° 2015-12, d'un montant 3 744.00 €, de Mission d'aide au classement des archives de la mairie de Berthouville, par un archiviste itinérant du Centre de Gestion. Devis établi en application de la délibération 2015/08 du Conseil d'Administration du Centre de Gestion en date du 29 janvier 2015.*

*- Le Conseil municipal après avoir délibéré, le vote ayant donné les résultats suivants :*

*Pour : 7, abstention : 3, accepte le devis n° 2015-12 d'un montant 3 744.00 €, de Mission d'aide au classement des archives de la mairie de Berthouville, par un archiviste itinérant du Centre de Gestion.*

*Pour copie conforme*

*Le Maire*

*Marie-Françoise LECLERC*

*Acte rendu exécutoire après :*

- Réception en Préfecture le :*
- Notification ou publication le :*

*Le Maire*